



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 31-03-2026 /

Dossier complet le : 11-06-2026 /

N° d'enregistrement : 015876/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'une nouvelle usine pour Arabelle Solutions : batiment industriel (surface plancher env 21000 m² terrain d'assiette 42000 m²) afin d'accroître activite d'usinage et d'assemblage de corps turbines vapeurs pour centrale de production d'electricite

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ARABELLE SOLUTIONS FRANCE

Raison sociale

SAS

N° SIRET

38919203000317

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

POISSON

Prénom(s)

Pierre-Marie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Arabelle Solutions (ArS) est localisée sur un site historique de production fondé à la fin du XIX^e siècle. Afin de répondre au carnet de commandes des années à venir, ArS se doit de reorganiser et d'optimiser son infrastructure industrielle. C'est dans cette perspective qu'a été décidée la construction d'une nouvelle usine. Le terrain d'implantation du projet se situera à proximité du site historique, au sein du parc industriel du Techn'hom, sur un site précédemment occupé par des activités industrielles (GRDF en particulier). Le projet inclut : - La démolition des bâtiments actuellement en place sur les parcelles concernées - La modification de la circulation routière de la rue Ernest Thierry Mieg - La construction d'un nouveau bâtiment. Le projet nécessite une modification du PLU qui fera, elle aussi, l'objet d'une demande d'examen au cas par cas spécifique déposée par les services de la mairie de Belfort. Les activités de production feront l'objet d'un dossier d'enregistrement au titre des ICPE, sans demande de dérogation, et par conséquent en respectant les valeurs réglementaires concernant les émissions industrielles du site. Une déclaration IOTA sera réalisée pour la gestion des eaux pluviales de toitures et voiries.

4.2 Objectifs du projet

Ce nouveau bâtiment permettra d'étendre les activités de l'usine d'Arabelle Solutions de Belfort. L'objectif est d'assurer la cible "Ambition 2035" d'EDF qui permettra d'augmenter la capacité de production de groupes turbo alternateurs nucléaires neufs, satisfaire les besoins de maintenance du parc installé en France et en Europe et développer des capacités de production pour les machines destinées aux SMR ("Small Modular Reactors" = petits réacteurs modulaires). L'objectif est également d'optimiser les délais et assurer la souveraineté de l'usine de Belfort sur les groupes turbo alternateurs à travers : 1. l'internalisation de la fabrication des composants critiques. 2. l'optimisation des flux et des conditions de travail, notamment par l'automatisation et la robotisation. 3. moderniser les moyens et procédés de production via la digitalisation. L'exploitation du bâtiment est prévue à partir de mi 2029. Originellement Arabelle Solutions ambitionnait de s'installer sur le site existant, très rapidement nous sommes arrivés à la conclusion que le foncier disponible sur le site serait très insuffisant au regard de nos besoins en surface construite, par conséquent nous nous sommes mis à la recherche des terrains à l'extérieur du site historique toutefois sans être trop loin pour des

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

ArS sera Maître d'Ouvrage sera accompagnée par une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage assurée par SOFILO (foncière du groupe EDF). Les travaux de construction des bâtiments sont exécutés conformément aux différentes réglementations et prescriptions techniques en vigueur au moment de l'instruction du permis de construire. Une mission de contrôle technique a été lancée dès la conception du projet. Le chantier sera clos et indépendant. Chaque entreprise interviendra sous PPSPS intégrant les informations et mesures de prévention liées à la sécurité, mais également à la protection de l'environnement. Un Plan d'Installation de Chantier (PIC) sera établi par ArS et soumis à validation auprès du CSPS. Le planning des travaux comprendra notamment une phase de démolition. Conformément à la politique de Développement Durable du groupe, le chantier sera couvert par un Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) permettant d'identifier et de quantifier les déchets ainsi que les filières de valorisation et de traitement adaptées. Certaines parcelles d'implantation du projet sont concernées par une pollution de sol avérée. Le Maître d'Ouvrage fera réaliser des études géotechniques avec prises d'échantillons et analyses en laboratoire. Une mission de type INFOS SSP (étude historique) conformément aux dispositions de la circulaire du 9 avril 1997, est actuellement en cours de réalisation par un bureau d'étude certifié (sur les missions normalisées selon NFX 31620). Ses conclusions pourront conduire, si nécessaire, à des investigations complémentaires. Au final, une ATTES ALUR permettra de statuer sur la compatibilité de la qualité environnementale des sols au regard des usages prévus dans le

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le futur bâtiment nommé 401, d'une surface utile d'environ 21 000 m², abritera l'ensemble des activités nécessaires à l'usinage et l'assemblage des corps de turbines de 450 tonnes. Cela inclura le stockage de matériels, d'outillage et de produits chimiques, les bureaux et vestiaires, des ateliers. L'implantation du bâtiment permettra de respecter les contraintes suivantes : Le bâtiment 401 respectera les exigences applicables aux ICPE quant aux dispositions constructives et aux éventuels impacts sur les tiers. Les règlements d'urbanisme seront respectés ou feront l'objet d'une demande de modification au besoin. Le bâtiment sera construit de façon durable afin de maximiser sa durée de vie et il sera conçu de façon à faciliter l'accessibilité, les démontages et remplacements courants pendant sa période d'exploitation. Le démantèlement éventuel serait réalisé conformément aux obligations ICPE, incluant la mise en sécurité, le retrait des équipements et la gestion réglementaire des déchets. Ce scénario est toutefois à envisager sur du très long terme : le bâtiment est prévu d'être conçu pour assurer la continuité d'une activité industrielle pérenne.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédures : 1° Demande d'enregistrement ICPE (dépôt avec demande permis de construire)
_ 2° Démolitions de bâtiments existants (permis de démolition) _ 3° Modification du PLU :
passage du zonage UUa actuel de la parcelle 0006 en zone UY.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface foncière du projet Surface foncière du projet - dont surface de parking (non accessible au public) Surface foncière du projet - dont surface utile du bâtiment industriel Hauteur du bâtiment	(42000, m2) (3700, m2) (21000, m2) (29, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 4 Voie : Avenue des Usines

Lieu-dit :

Localité : 4 Avenue des Usines 90000 Belfort

Code postal : 90000 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°50'52"E Lat. : 47°38'35"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de BELFORT - Zonage UUA (équipement d'intérêt collectif & service public) et UY (activité industrielle et économique) L'objet de la modification à venir du PLU est de classer l'ensemble des parcelles concernées en zone UY.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le ban communal de Belfort comprend 4 Zones Naturelles d'Interet Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Cependant, ces ZNIEFF sont eloignees du terrain du projet. Il n'existe pas d'autre espace protege reglementairement sur le ban communal. => Voir annexe volontaire n°4 "Sensibilite environnementales AUTB"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Les parcelles 0006, 0027 et 0026 sont en partie dans le perimetre de protection au titre des abords de monuments historiques. L'architecte des batiments de France sera consulte (rendez vous deja planifie a ce jour) pour permettre une integration respectueuse du projet. Voir annexe volontaire n°3.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone humide (code regional D16812) concerne l'etang Bull situe sur la parcelle voisine du site. Selon l'outil Sigogne, les parcelles 0147 et 0148 seraient egalement concernees par cette zone humide. Or une visite sur place a permis de constater l'absence de zone humide et la presence d'un parking enrobe. La revision du PLU de 2021 n'identifie pas le parking comme zone humide. Voir
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Belfort est concernee par un PPRN Risque Inondation approuve. Cependant, le projet ne se trouve pas dans la zone du PPRN Risque Inondation, voir annexe volontaire n°4
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN Risque Inondation est approuve. Cependant, le projet ne se trouve pas dans la zone du PPRN Risque Inondation
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Les parcelles 147/148/26/27/28 font l'objet d'une fiche infosol SSP000360301 pour une pollution historique du sol lie aux activites du site qui a accueilli, de 1861 a 1971, une usine a gaz qui fabriquait du gaz de ville par distillation de la houille. La modification de l'usage et l'aménagement du site fera l'objet d'une etude pour verifier la compatibilite de l'etat du site avec le projet (Attes ALLUR)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet est en partie dans le perimetre de protection au titre des abords de monuments historiques : le plus proche est le Square Emile Lechten. Voir annexe volontaire n°3.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La commune de Belfort n'est concernée par aucun périmètre Natura 2000, que ce soit au titre de la Directive « Habitats, faune, flore » (92/43/CEE) ou de la Directive « Oiseaux » (79/409/CEE), voir annexe volontaire n°4
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet est en partie dans le périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques : le plus proche est le Square Emile Lechten. Voir annexe volontaire n°3.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La construction du bâtiment nécessitera uniquement de prélever de l'eau de ville pour les usages des bases vie le temps du chantier uniquement. En exploitation, les prélèvements d'eau provenant du bâtiment respecteront la réglementation en vigueur (ICPE).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le projet pourra impliquer des drainages de sol pour la réalisation des fondations du bâtiment. En exploitation, il n'y aura pas de drainages ou de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet entraînera la démolition des bâtiments existants sur les parcelles concernées. Le terrassement et la création des pieux de fondations pourront entraîner des retraits de matériaux. La terre retirée sera soit réutilisée sur le site dans le cadre du chantier soit évacuée conformément à la réglementation en vigueur et ce en fonction des analyses physico-chimiques réalisées. Un ~~CCPEP sera établi~~
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le terrassement, la création des pieux de fondations et la construction du bâtiment pourront entraîner des apports en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le terrassement, la création des pieux de fondations et la construction du bâtiment pourront entraîner des apports en matériaux. Les matériaux retirés sur le site pourront éventuellement être réutilisés en fonction des analyses

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les parcelles concernées sont déjà enrobées ou construites. Une partie du parking des salariés sera construit sur un espace enherbé. L'emprise du projet ne touche pas l'étang de Bull, il est séparé par la rue de l'étang. Annexe volontaire n°4
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La commune de Belfort n'est concernée par aucun périmètre Natura 2000, voir annexe volontaire n°4
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone concernée par un PPRT. L'activité du projet sera soumise à ICPE et respectera cette réglementation en vigueur (ICPE).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Sismicité modérée, prise en compte au niveau des normes de construction Zone potentiellement sujette aux débordements de nappe Retrait / gonflement des argiles (risque fort à partir de juillet 2026, annexe volontaire n°4) : ArS est en cours de réalisation d'études spécifiques afin de prendre en compte ce risque et d'adapter la construction en conséquence Risque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les éventuels rejets respecteront la réglementation ICPE en vigueur.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le chantier impliquera une circulation de poids lourds pour l'approvisionnement du chantier et le retrait des déchets ou matériaux excavés dans le cas où ils ne seraient pas utilisés sur le chantier. Pendant l'exploitation : faible hausse du trafic (sur une année : environ 50 convois entrants, 16 expéditions, quelques camions 38T et un léger trafic supplémentaire lié aux nouveaux employés).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase de chantier pourra être source de bruit aux horaires de travail (en journée). L'activité prévue n'est pas concernée par des nuisances sonores et respectera la réglementation en vigueur (ICPE).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase de chantier pourra être source de vibration lors de la phase de création des fondations (pieux). Une fois en service, le projet ne sera pas concerné par des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La construction du bâtiment et l'exploitation des infrastructures (chauffage, climatisation) ne généreront pas de rejets atmosphériques. Les activités qui seront réalisées dans les bâtiments potentiellement génératrices de faibles rejets atmosphériques, seront traitées dans le dossier d'enregistrement au titre de la réglementation ICPE qui sera déposée dans le cadre de ce projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet entraînera uniquement des rejets d'eau sanitaires et d'eau pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux sanitaires seront rejetées dans le réseau d'assainissement et les eaux pluviales seront infiltrées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le bâtiment ne générera pas d'effluents. Toutefois, les activités qui seront réalisées dans le bâtiment pourront en générer. Ils seront éliminés en déchets. Ce point sera traité dans le dossier d'enregistrement au titre de la réglementation ICPE qui sera déposée dans le cadre de ce projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet générera des déchets lors de la phase de construction (démolition des bâtiments existants, terres excavées). Les déchets de chantier seront gérés selon un Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets. Les activités futures qui seront réalisées dans le bâtiment généreront des déchets. Ce point sera traité dans le dossier d'enregistrement au titre de la réglementation ICPE qui sera déposée dans le cadre de ce projet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Les parcelles 0027, 0026 et 0006, situées dans un secteur déjà industriel, sont en partie dans le périmètre de protection aux abords de monuments historiques. Voir annexe volontaire n°3. Une démarche de travail en amont avec les architectes des bâtiments de France (ABF) est engagée. Le futur bâtiment n'est pas inclus dans le périmètre des vues protégées dans le PLU. Les vues protégées aux abords du projet ont été extraites.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le foncier d'implantation se situe sur 2 zones différentes du PLU. Ce dernier devra être modifié pour un passage de l'ensemble de la zone en UY. L'ancien site Engie et le site de l'AFPA devront être détruits. La circulation de la rue Ernest Thierry Mieg devra être déviée pour que l'ensemble des parcelles du projet puissent être communicantes et utilisables par l'exploitant. Le

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etudes en cours, resultats non disponibles a ce jour : - Diagnostic amiante des batiments -
Etude sol Site et Sols Pollues - Dossier enregistrement ICPE

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une auto-evaluation environnementale a été réalisée par l'Agence de l'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) et sera intégrée au dossier de modification du PLU, déposée ultérieurement. Le projet est dans une zone industrielle, déjà artificialisée. Il n'aura pas d'impact sur les différents milieux, ni sur la biodiversité. La procédure de l'AUTB statue sur l'absence d'incidence dommageable significative sur l'environnement. Le projet respectera, sans demande de dérogation, les réglementations ICPE en vigueur et fera l'objet de mesures d'intégration architecturale et paysagère adaptées.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GIRARD

Prénom Charline

Qualité du signataire Responsable environnement

À Belfort

Fait le 26-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)